Image not found or type unknown

Lettre "personnelle" en échange d'un CDI

Par **Fleurdoranger**, le **12/08/2014** à **08:12**

Bonjour, suite à un entretien d'embauche, le gérant d'une chaine de magasin de prêt-à-porter me demande de leur faire un courrier indiquant que je ne veux pas effectuer plus de 20h de travail par semaine pour raisons personnelles **en échange** de l'envoi de mon CDI. Cette lettre m'empêcherai d'évoluer dans mon poste. Si après avoir reçu et signé mon CDI, j'ai pensé renvoyer un autre courrier par LRAR indiquant que je peux faire plus de 20h/semaine. Qu'en pensaient vous ? Merci

Par **P.M.**, le **12/08/2014** à **09:09**

Bonjour,
L'employeur essaie ainsi de contourner les dispositions légales prévoyant une durée minimale de travail de 24 h par semaine pour un temps partiel...
Une fois le contrat de travail conclu, cela n'aura pratiquement pas d'influence, le fait d'indiquer que maintenant vous pouvez plus de 20 h après avoir motivé votre précédent courrier par des contraintes personnelles ou la possibilité de cumuler plusieurs emplois...

Par **Fleurdoranger**, le **14/08/2014** à **10:43**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés